

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 21 JUIN 2018**

Séance extraordinaire tenue le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018 à 11 heures 45 minutes à la salle des assemblées publiques située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller et madame Julie Régis, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller ne sont pas présents et leurs absences sont motivées.

Un avis de convocation a été signifié de main à main à chacun des membres du conseil municipal le 4 juin 2018 entre 18 heures et 19 heures attestant qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité était convoquée par monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018 à 11 heures 45 minutes et qu'il y serait pris en considération le sujet suivant, savoir :

- 1- Adjudication d'un contrat – Camion neuf style « pick-up »

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT  
CAMION NEUF STYLE «PICK-UP»  
2018-06-128**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion neuf style « pick-up », qui a été transmis à six (6) soumissionnaires.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Lessard Buick Chevrolet GMC	56 532,05 \$
- Auger automobiles inc.	51 860,05 \$
- La Pérade Ford inc.	52 691.89 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que la soumission de « Auger automobiles inc. » soit acceptée pour la somme de 51 860,05\$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
2018-06-129**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 11h55.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

S/ \_\_\_\_\_  
Maire

---